

## Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

46

Suppléants ayant voix délibérantes :

2

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSE DAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON  
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

#### Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE  
Philippe BLANCHOZ  
André IMBERDIS  
Paul PERRIN  
Carine BRODIN

#### Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI  
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

### Approbation de la convention de mise à disposition de locaux sur la commune de Puy-Guillaume DELIBERATION N°20170712-23

**Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement l'exercice de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse,

**Considérant** que l'ALSH d'Entre Allier et Bois Noirs ne dispose pas encore de locaux communautaire

**Considérant** que la commune de Puy-Guillaume dispose de bâtiments permettant l'accueil des enfants, notamment l'école maternelle «Fernand Roux»,

Le rapporteur présente à l'assemblée la convention de mise à disposition de locaux du 10 juillet au 31 décembre 2017, pour l'accueil de l'ALSH.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), entre la commune de Puy-Guillaume et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention.

|                            |      |                      |      |             |     |                     |
|----------------------------|------|----------------------|------|-------------|-----|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 55 = | Conseillers Présents | 46 + | Représentés | 9 - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : | 55 = | Pour : 55            |      | Contre : 0  |     |                     |
| Abstention : 0             |      |                      |      |             |     |                     |



Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon